



SNUipp-FSU 86
16 avenue du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers Cedex
Tél. 05.49.01.36.71
e-mail : snu86@snuipp.fr

Poitiers, le 23 mars 2020

Gilles Tabourdeau
Secrétaire départemental
SNUipp-FSU 86

à

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Vienne**

Objet : Demande d'un protocole d'accueil des enfants de soignant-es

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis l'annonce de la fermeture des écoles jeudi 12 mars dernier, le service public d'éducation doit relever un défi auquel il n'avait pas été préparé. Bien évidemment nous convenons que la DSDEN de la Vienne ne pourrait être comptable de l'impréparation et du manque d'anticipation dans lesquels se mettent en place l'impérieuse nécessité de continuité scolaire et la légitime mission de solidarité auprès des personnels soignants.

Cependant, si un incident devait arriver (enseignant-es gravement malades, accident d'enfants, etc), l'administration pourrait être inquiétée du fait de l'absence de consignes claires. C'est pourquoi nous vous écrivons ce jour afin d'évoquer avec vous la nécessité d'élaborer un protocole précis, qui bien sûr pourrait être ajusté au fil des semaines et qui servirait également si une autre crise se présente.

Ce protocole pourrait définir :

- le nombre d'élèves maximum autorisés par école ;
- la procédure précise d'accueil (qui valide, sous quelles conditions...) ;
- les conditions d'accueil (entretien, repas...) ;
- le cadrage et l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire ;
- les procédures de transmission de documents physiques et de matériels ;
- les mesures mises en œuvre pour la protection des élèves et celle des personnels ;
- les procédures d'information en cas de suspicion de Covid 19 chez un élève ou chez un enseignant-e ;
- les attitudes à adopter en cas d'absence de protection ou de désinfection des locaux... (droit de retrait,...).

Nous voulions profiter de ce courrier, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour vous remercier de la bonne communication qui s'est établie entre vos services et notre organisation depuis lundi 16 mars, et nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute explication complémentaire à notre demande.

Pour le SNUipp-Fsu 86
Gilles Tabourdeau